



Barème d'Honoraires 2019

Honoraires de transaction (sur vente) * :

1 € - 50 000 €	Forfait : 5 000 €	TTC
50 001 € - 110 000 €	9 %	TTC
110 001 € - 200 000 €	8 %	TTC
200 001 € - 250 000 €	7 %	TTC
250 001 € - 350 000 €	6 %	TTC
350 001 € - 500 000 €	5 %	TTC
>500 001 €	4,5 %	TTC

Estimation de maison ou d'appartement : forfait 250 € TTC.

*Ce Barème est applicable à toutes les transactions sur ventes, sauf accord différent entre notre agence et le vendeur. Les honoraires sont à la charge du vendeur.